

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AOÛT 2023

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230905-20232908DEL5-DE

20230829DELS
S²LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 23

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

CONFIRMATION PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL DE L'ACQUISITION DE
LA PARCELLE SECTION AK N°30,
SITUEE 310 RUE DU BAC, 59193
ERQUINGHEM-LYS

DELIBERATION :

Publiée le 5 septembre 2023

Rendue exécutoire le 5 septembre
2023

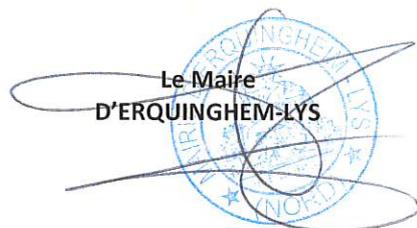
Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 5
septembre 2023

Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;

Le : 5 septembre 2023

Et que la convocation du Conseil
avait été faite

Le : 18 août 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Vincent DOUCHET, Laetitia PANIEZ, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoit OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Jean-Pierre DUBURCQ, Valérie CLOUET, Marie-Claude ZAGULA, Danièle BENOIT, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET, Vanessa LARD,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Olivier JOUCLA, Madame Christine BOCKAERT, procuration donnée à Monsieur Ludovic HENZE, Madame Joëlle LIESSE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à Monsieur Alain BEZIRARD, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Mme Valérie CLOUET, Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Mme Annie PREUDHOMME,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération N°20190412DEL13 en date du 4 décembre 2019, le Conseil Municipal a formé le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle section AK N°30, située 310 rue du Bac à Erquinghem-Lys.

La parcelle section AK N°30, bénéficie d'une situation particulièrement privilégiée en bordure du délaissé de la Lys.

Elle dispose dans ce cadre d'un double zonage sur le Plan Local d'Urbanisme avec une zone nature « N » et une zone urbaine de centralités en UCO1.2.

La propriété d'une contenance de 3.196 m² située en centre-ville, est composée d'une maison, d'un ancien local d'activité à usage commercial (auto-école), d'un garage à côté du local d'activité, d'un garage en sous-sol, d'un grand parc en espace vert et jardin avec un dévers de 3 à 4 mètres descendant vers la Lys.

La maison à deux étages d'une superficie de 71 m², est vacante depuis plus de trois ans.

Lors de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme successifs, le Conseil Municipal a fait inscrire sur le document d'urbanisme un emplacement « réservé » qui limite l'urbanisation du site.

Ainsi la réserve de superstructure sous l'appellation « S1 » au bénéfice de la MEL, prévoit la création d'une aire de stationnement végétalisée donnant un accès privilégié jusqu'à la Lys, pour une contenance de 1.630 m².

Il existe également sur cette parcelle, une servitude liée à l'existence d'une conduite d'assainissement, qui pourra être supprimée au bénéfice d'un autre dispositif.

Les Consorts SIX – VANOUTRYVE, propriétaires de la parcelle, se sont rapprochés de la commune aux fins de vendre l'ensemble du foncier.

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOÛT 2023**

Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20230905-20232908DEL5-DE

20230829DELS
S²LOW

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 23

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Après avoir fait réaliser une estimation de la valeur vénale du terrain en fonction des caractéristiques décrites par la Direction Générale des Finances Publiques, le Pôle d'évaluation domaniale en date du 13 avril 2023, celle-ci étant annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal confirme à **l'unanimité**, l'acquisition de la parcelle section AK N°30, au montant de 333.500 € suivant l'estimation des domaines (290.000 € assortie d'une marge d'appréciation de 15%).

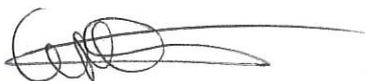
Le Conseil Municipal autorise à **l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant par délégation, à signer l'ensemble des actes administratifs et notariés inhérents à l'acquisition de ce bien.

Le Conseil Municipal autorise à **l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant par délégation, à recréer si nécessaire la servitude relative aux travaux envisagés sur le réseau d'assainissement.

Les crédits correspondant à l'opération seront inscrits au budget communal.

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN



Adopté Pour Ampliation

Le Maire

